



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 64653

Texte de la question

M. Jean-Philippe Nilor alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation sanitaire de la Martinique. Un grand principe constitutionnel établit que la France « garantit à tous, notamment à la mère et à l'enfant, (...) la protection de la santé ». Il apparaît clairement que l'État y déroge, si l'on se réfère à la situation sanitaire en outre-mer et plus particulièrement en Martinique. C'est ce que révèle la Cour des comptes dans un accablant rapport paru en juin 2014 sur la situation sanitaire qui frappe les outre-mer et qui concerne 2,7 millions de personnes dont près de 400 000 Martiniquais. Elle déplore une pénurie de personnels médicaux qui provoque la saturation des urgences hospitalières, un *turnover* des équipes médicales étourdissant, un recours systématique aux mercenaires pour des contrats inférieurs à six mois voire limités à un mois, des moyens déployés inégaux selon les territoires et des dépenses de protection sociale mal réparties. En somme, elle dénonce un système de soins qui n'est pas à la hauteur des enjeux sanitaires en outre-mer. Pourtant, il est de notoriété publique que les déterminants de santé, c'est-à-dire les facteurs socio-économiques mais aussi climatiques et environnementaux, rejaillissent sur la santé des populations ; que l'écart de développement entre les outre-mer et l'hexagone est de 13 années pour la Martinique ; que le taux de mortalité infantile est plus de deux fois supérieur à celui du niveau national (8,8 enfants décédés avant l'âge d'un an pour mille naissances vivantes en Martinique). S'il sait que les maladies telles que le diabète, l'hypertension, l'obésité morbide progressent au même rythme que la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'hexagone s'accroît, s'il n'ignore pas que les malformations chez les enfants et les cancers se développent après avoir cautionné des décennies d'empoisonnement phytosanitaire et si les quelques cas de *chikoungounia* dans le sud de la France rappellent que l'un des départements les plus affectés est la Martinique, actuellement classée en phase épidémique avec plus de 53 000 cas recensés depuis son apparition fin décembre, au regard de l'efficacité des politiques de santé et des moyens dévolus à la santé en outre-mer jusqu'à aujourd'hui, l'on peut à juste titre s'interroger sur la responsabilité et les priorités de l'État. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin que les efforts en direction des services de santé en outre-mer traduisent une réelle volonté d'œuvrer pour la santé des ultramarins.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Nilor](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64653

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 7927

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)